



APPEL A CONTRIBUTIONS NUMERO 1 DE LA REVUE



La Revue Africaine de Droit International (RADI), en anglais *African Review of International Law* (ARIL), est la revue scientifique de la Société Africaine de Droit International (SADI). Ayant pour objectif de devenir l'une des principales publications scientifiques en matière de droit international, la Revue se veut avant tout un forum de réflexion et de recherche pour les juristes internationaux africains sur les questions intéressant l'Afrique. Il s'agit d'un cadre pionnier visant à recueillir et diffuser la pratique des États et institutions africains en matière de droit international, offrir un espace de réflexion et de discussion sur le rôle de l'Afrique dans le droit international, fournir un cadre pour la conception et le développement d'une approche africaine du droit international, vulgariser la pensée africaine et les auteurs africains – en particulier les jeunes – de droit international.

À terme, la Revue devrait être publiée trimestriellement. Pour les premières années de son existence, elle sera publiée deux fois par an, en janvier et en juillet. La RADI publie des articles de droit international public, de droit international privé et de droit comparé, rédigés en anglais ou en français. Ces articles sont publiés sous forme électronique et sont librement accessibles aux universités africaines et aux centres de recherche basés en Afrique.

Tous les articles sont soumis à une évaluation en double aveugle par des pairs.

La RADI vous invite à soumettre vos articles de droit international public, de droit international privé et de droit comparé pour publication dans le premier numéro, dont la parution est prévue pour le second semestre 2026. Outre les articles généraux, les contributions peuvent être des chroniques sur :

1. La pratique des États et institutions africains en matière de droit international public ou privé. Cette pratique peut être nationale ou internationale. Les contributions peuvent consister en des prises de position sur des questions d'actualité.
 2. La jurisprudence des cours et tribunaux des communautés économiques régionales africaines et d'autres initiatives d'intégration juridique. Il s'agit
- 

notamment des décisions de la Cour de justice de la CEMAC, de la Cour de justice de la CEDEAO, de la Cour de justice de l'UEMOA, de la Cour de justice de la CAE, du Tribunal de la SADC, de la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA, du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OAPI.

3. La jurisprudence des mécanismes continentaux de protection et de promotion des droits de l'homme. Il s'agit notamment de la jurisprudence de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant.
4. Les décisions et les sentences des cours internationales et des tribunaux d'arbitrage impliquant des États et des organisations africains ou traitant de questions qui sont ou pourraient être d'intérêt pour l'Afrique. Il s'agit notamment de la Cour internationale de justice, du Tribunal international du droit de la mer, de la Cour pénale internationale, du mécanisme de règlement des différends de l'OMC, des sentences arbitrales internationales en matière d'investissement ou de commerce impliquant des États africains et des mécanismes des traités des Nations unies relatifs aux droits de l'homme.
5. Les contributions peuvent être également des revues critiques d'ouvrages sur l'Afrique ou sur des questions de droit international ayant un impact sur l'Afrique. La préférence sera donnée aux auteurs qui restent peu connus en dehors du continent afin d'exposer leurs idées au-delà des frontières africaines.

Les propositions d'articles, de chroniques et de revues critiques d'ouvrages doivent être soumises avant **septembre 2026**, par l'intermédiaire de l'adresse électronique de la Revue aril.info25@gmail.com

Toutes les contributions proposées doivent respecter les directives de soumission.